



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP-2023-17

Objet : Marché CDC VN 20031-1 –
Mission d'accompagnement juridique et
technique sur les impacts financiers de la
crise de la covid-19 sur la concession
pour l'exploitation du service de
transports urbains et scolaires de Vire
Normandie

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du
16 juillet 2020,
Vu la délibération n°D2021-3-2-1 du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 approuvant la modification
des statuts de l'intercom par la prise de compétence communautaire « mobilités » / compétence « AOM »,
Vu le code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1 : De signer l'avenant au marché CDC VN 20031-1 Mission d'accompagnement juridique et
technique sur les impacts financiers de la crise de la covid-19 sur la concession pour l'exploitation du
service de transports urbains et scolaires de Vire Normandie avec **TRANSORCO Mobilités** domicilié 5 rue
Emeraude - 78960 VOISINS LE BRETONNEUX.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est
chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au contrôle de légalité de la Préfecture,
- A Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- A l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le
Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans
le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 19 septembre 2023

Le Président de l'Intercom de la Vire au
Noireau,
M. Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20230919-DP-2023-17-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Affichage : 20/09/2023

Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes
administratifs », le : **20 SEP. 2023**

Décision du président n°DP-2023-17 du 19 septembre 2023

